

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 23 présents : 19 votants : 22

L'an deux mil dix-neuf le huit juillet à vingt heures le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LABARRE, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2019

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Jean-François BAUDRI, Sylvain BRETTEL, Christian CHOTARD, Jean-Pierre CLAVAUD, Eric CRUCHET, Nelly DALLIBERT, Christelle EYMARD, Elisabeth GILLON, Françoise GROUSSOLLE, Philippe JAGOT, Delphine JENECOURT, Claude LABARRE, Gaëlle LANDEAU-TROTTIER, Frédéric LEMASSON, Romuald MARTIN, Olivier MERTZ, Bernard OLIVIER, Nathalie POULIN et Sonia RIGOT
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mmes et Mrs Hervé BELLANGER, Christiane FOURAGE (procuration à Philippe JAGOT), Jean-Patrick LEGRAND (procuration à Christian CHOTARD) et Christine LEROUX (procuration à Jean-Pierre CLAVAUD).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle EYMARD est désignée secrétaire de séance.

ASSISTANTE : Mme Christine ORAIN, Secrétaire Générale

-0-0-0-0-0-0-

DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

Monsieur le Maire donne la parole à M. CHOTARD, adjoint à l'urbanisme, qui expose qu'il est nécessaire de dénommer la voie nouvelle reliant la rue Georges Sicard aux parcelles situées à l'arrière de la médiathèque, sur le secteur nord du cœur de bourg. Cette voie desservira entre autre le nouvel EHPAD.

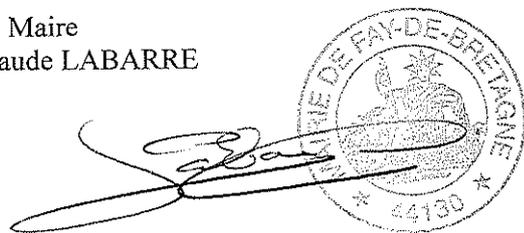
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue Georges Sicard aux parcelles situées à l'arrière de la médiathèque, sur le secteur nord du cœur de bourg, du nom de « Allée René BERNARD»,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE la dénomination « Allée René BERNARD ».

Le Maire
Claude LABARRE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FAY-DE-BRETAGNE' around the top edge and '44130' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a crown and a cross. The signature is written in a cursive style and overlaps the seal.

Le Maire

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publié en Mairie le 9 juillet 2019